



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2006



- a) **Rapport de gestion : pages 1 à 8**

- b) **Comptes de l'exercice 2006 :**
 - pages 1 à 11, compte de fonctionnement
 - pages 12 et 13, bilan

- c) **Graphiques :**
 - Comparaison impôts personnes physiques/impôts totaux
 - Analyse impôts divers

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

SUR LA GESTION DURANT L'EXERCICE 2006

Au Conseil communal d'Yverne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous présenter, ci-après, notre rapport de gestion pour l'exercice 2006 et de soumettre à votre approbation les comptes de la bourse communale arrêtés au 31 décembre 2006.

Présentation des comptes

Les comptes sont comparés au budget 2006, et à l'exercice 2005.

Section 1, Administration générale

10, 11, 18 Autorités, administration, transports publics

Les charges sociales ont été ventilées dans les différents dicastères conformément à la demande de la commission des finances. Quelques disparités subsistent encore mais seront gommées lors du prochain exercice, notamment au 11.3030 où le montant obligatoire patronal pour les allocations familiales n'a pas été budgétisé ni en 2005, ni en 2006.

Les autres comptes sont conformes au budget.

Section 2, finances

21 Impôts

Le produit des impôts s'est élevé à **Fr. 2'388'708,10**, soit **Fr. 355'108,10,--** de plus que prévu au budget. Nous pouvons constater que le budget, bien que très près de la réalité, présente encore une fois des recettes aléatoires telles que « successions – droits de mutations etc. », non prévisibles. Nous en avons encore une fois la preuve cette année avec Fr.331'390,90 d'impôts sur les successions alors que nous en avions déjà supposé Fr.100'000,-- contre Fr.153'698,90 en 2005...

22 Service financier

Le poste 22.3220 *intérêts des dettes consolidées* présente un écart favorable de **Fr. 21'629,95** par rapport au budget, et ceci notamment grâce encore une fois aux bonnes conditions du marché en matière de taux d'intérêts et au financement des investissements sans recourir aux emprunts. Toutefois le compte 22.3521 *Fonds de péréquation* présente une facture de **Fr.74'660,--** non budgétisée, car la simulation projetée pour la commune d'Yvorne concernant le projet de Loi sur les péréquations intercommunales, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006, classait provisoirement notre commune sur la base des rendements des impôts 2003 - 2004, soit en classe 7, et par conséquent faiblement « redevable » sur le plan comptable.

23 Amortissements et réserves non-ventilés

Le bon résultat des comptes permet d'amortir correctement les postes inscrits au bilan.

Section 3, bâtiments

31 Domaines

Rien à signaler sur ces postes, légèrement en retrait du budget prévu.

32 Forêts

Rien à signaler sur ces postes conformes au budget, si ce n'est une légère baisse de la vente du bois, mais qui va se corriger au début du 1^{er} trimestre 2007 avec le produit de la vente.

33 Vignes

L'excédent de revenus s'élève à Fr. 93'280,05 contre Fr.236'789,75 en 2005. La différence provient essentiellement de l'érosion des ventes pendant l'exercice en cours.

35 Bâtiments

Rien à signaler dans ce dicastère fidèle au budget.

352 poids publics, congélateurs

Rien à signaler sur ces postes si ce n'est la réfection complète du système de refroidissement du congélateur collectif, ne répondant plus aux normes en vigueur, pour une somme de Fr.13'342,--. Le poids public a également fait l'objet d'une remise en état.

Section 4, Travaux

42 Service de l'urbanisme

Le compte 42.3189 présente un excédent de charges de Fr.19'457,10 par rapport au budget. Cette différence provient d'un acompte versé pour l'étude du nouveau règlement communal sur la police des constructions (Préavis Municipal No 6/2005). Toutefois, dans les recettes, figure la somme de Fr.11'589,--, somme qui correspond au subside cantonal accordé pour l'élaboration du PGEE.

43 Routes

Rien à signaler sur ces postes.

44 Parcs, promenades et cimetière

Rien à signaler sur ces postes conformes au budget.

45 Ordures ménagères

La baisse du tonnage livré à la SATOM est la conséquence directe de l'excellent triage des déchets effectué minutieusement par nos concitoyens.

46 Réseaux d'égouts et d'épuration

Rien à signaler sur ces postes.

Section 5, Instruction publique et cultes

Rien à signaler sur ces dicastères, si ce n'est la mise en place pour la rentrée 2007 – 2008 d'un nouveau transport scolaire qui sera effectué par le CarPostal Suisse. Cette décision est provoquée par l'augmentation des élèves transportés et la mise en place de nouvelles normes de sécurité en matière de transport scolaire.

Section 6, Police

60, 64, 65, 66 Administration, service des inhumations, défense contre l'incendie et protection civile

Rien à signaler sur ces postes. L'augmentation du compte 65.3013 *Soldes du corps des sapeurs*, est provoquée par les interventions faites par le Service communal du feu lors des gros orages survenus en août. On retrouve la rétrocession accordée par l'ECA au compte 65.4651 *Subside ECA*, soit Fr. 11'812,50.

Section 7, Sécurité sociale

72, 73, 75 Prévoyance sociale, santé publique et office du travail

Explosion des coûts de la prévoyance sociale cantonale, **Fr.610'444,20 contre Fr.381'664,90,- en 2005**, soit **Fr.228'779,30** de plus. La différence entre le budget (Fr.515'000,--) et les la réalité des comptes est le fruit d'une communication erronée et tardive du canton aux communes lors de la communication des chiffres de la péréquation 2006 et après le dépôt des budgets communaux.

Section 8, Services industriels

81, 82 Service des eaux, service électrique

Rien à signaler sur ces postes qui correspondent au budget mis à part d'une légère diminution de la consommation annuelle d'eau provoquée par les mesures restrictives imposées lors de l'été dernier. On s'aperçoit que le compte *81.4341 Taxes de raccordement eau* présente un excédent de Fr.20'842,-- par rapport au budget ; c'est la conséquence de l'explosion des permis de construire délivrés sur le territoire communal. On retrouvera les mêmes différences pour ces deux prochaines années (27 permis délivrés en 2006). Le compte *82.3143 Entretien éclairage public* n'a pas été utilisé car l'étude pour l'éclairage du Boulevard n'est pas terminée. Cette somme sera activée normalement en 2007.

Résultat

Les revenus des impôts aléatoires permettent de boucler les comptes 2006 avec un excédent de charges de Fr.6'790,73 contre Fr.310'184,-- prévu au budget.

MENAGE COMMUNAL – informations

Cette année, nous avons le plaisir d'ajouter au rapport de gestion, quelques éléments susceptibles de vous intéresser, statistiquement parlant. Une liste exhaustive des décisions Municipales et d'une partie du travail du greffe pendant l'année 2006 vous est communiquée ci-dessous :

Employés communaux

Le Service de la voirie, sous la houlette de Monsieur Paolo Da Silva, est composé de Messieurs Giommarrina Marras, Maurice Perret et Felisberto Guerreiro. Les ouvriers sont occupés à tout ce qui est inhérent aux travaux d'entretien d'une commune (ordures ménagères, entretien des chemins, fauchage des talus, déblaiement de la neige, livraisons diverses, réfections etc... Quant au Service des eaux, il est conduit d'une main sûre par Monsieur Jean-Daniel Maeder, collaborateur communal depuis plus de vingt ans. Déjà 9 ans que le ramassage scolaire est effectué à satisfaction par Madame Michèle Keist. Au registre des auxiliaires, Monsieur François Delacrétaaz officie en tant que marguillier de la commune.

Le bureau du greffe se compose de Monsieur Christian Richard, Secrétaire Municipal, Madame Josette Lüthi, Boursière communale et d'un apprenti en la personne de Samuel Cherix.

L'exploitation des vignes est confiée aux mains expertes de Messieurs Jean-François Franceschini et Claude Perotti et l'œnologie au talent confirmé de Monsieur Frédéric Blanc.

La Municipalité tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement au service de la collectivité.

Contrôle des habitants - greffe municipal

Le bureau communal a enregistré 56 nouvelles arrivées en 2006 contre 71 départs et 11 décès, soit 138 mouvements au total. La population d'Yvorne s'élève officiellement à 911 habitants au 31 décembre 2006, soit 789 Suisses et 122 étrangers.

Il a été procédé à 70 renouvellements de permis de séjour durant l'année et 135 passeports ou cartes d'identité ont été délivrés aux citoyens Suisses. Le recensement des chiens a permis d'inscrire 72 canidés sur le territoire.

L'accueil des clients de vin nécessite également une attention toute particulière. Plus de Fr.80'000.-- de vin ont été directement encaissé au guichet communal. Le bureau communal établi notamment les « tous-ménages » pour la population et les sociétés locales, et fourni également le service de la photocopieuse aux citoyens.

Electeurs communaux

Le bureau du Conseil a été actif durant 5 week-ends en 2006. Pour les élections communales, 3 week-ends ont été nécessaires, le bureau du greffe s'est également associé aux dépouillements. Au niveau fédéral et cantonal, l'électorat a été sollicité 2 fois. A la fin de l'année, Yvorne comptait 696 électeurs, dont 50 étrangers avec droit de vote.

Statistiques comparatives

La population d'Yvorne est constituée de 557 protestants, 266 catholiques, 43 sans religion annoncée et 45 diverses.

Police des constructions

Au cours de l'année 2006, le greffe a procédé à la mise à l'enquête publique de 35 dossiers divers, dont 28 nouveaux logements habitables en 2007. Ce boum économique a provoqué la mise en place d'un nouveau ramassage scolaire pour la rentrée 2007 – 2008. L'assainissement du village a mobilisé également une partie de notre exécutif pour la surveillance des chantiers (entre une a deux séances hebdomadaires).

Engagement de la Municipalité durant la fin et le début de la nouvelle législature

Convaincue du rôle capital de la vie associative de notre Commune, la Municipalité s'est efforcée d'être présente dans la plupart des manifestations qui l'ont marquée durant l'année. Elle souhaite remercier vivement tous les acteurs bénévoles qui contribuent à l'animation de notre village. Afin de privilégier les contacts entre les responsables des sociétés locales, la jeunesse et les nouveaux habitants de notre Commune, ceux-ci ont été invités, comme chaque année, au bâtiment communal pour une petite agape.

Le remaniement parcellaire à nécessité à 26 reprises la présence d'un municipal. 21 procès-verbaux ont été établis pour les travaux d'assainissement du village. La Municipalité a été invitée ou convoquée à 57 reprises durant l'année 2006, tous dicastères confondus 11 préavis

municipaux ont été déposés. La Municipalité a siégé à 38 reprises et a pris acte ou décidé de 365 objets.

Parmi toutes ces décisions importantes, nous vous en soumettons une partie, à savoir :

Ancienne Municipalité du 01.01.2006 au 30 juin 2006

La Municipalité a décidé

- de tenir les chiens en laisse sur le territoire communal d'Yvorne
- de demander une simplification de l'apprentissage d'employé de commerce
- d'accepter l'ouverture d'une halte-garderie à Yvorne sous la responsabilité de Madame Zucchini
- d'octroyer un don unique de Fr.10'000,-- à la fondation jeunesse « Clin d'œil »
- d'octroyer une somme de Fr.3'000,-- annuelle à l'école de musique
- d'acheter deux humidificateurs pour préserver l'orgue du temple
- de prendre possession de la parcelle de l'ancienne gare moyennant le démontage du bâtiment
- de solliciter le Service de la mobilité pour la mise en conformité des campings communaux
- de solliciter financièrement, mais sans succès, le Service cantonal des bâtiments pour la réfection du temple d'Yvorne estimée à Fr.600'000,--
- d'indemniser à raison de Fr.4,-- le m² les propriétaires touchés par les travaux d'assainissement du village
- de convoquer les propriétaires de la zone constructible « La Chentre » à une séance commune relative à l'avenir de cette parcelle et de son éventuel remaniement
- de relancer le Service des routes pour l'aménagement d'un rond-point à Pré Nové
- de changer le mobilier complet des chambres de l'auberge communale

Nouvelle Municipalité du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006

- d'accepter le déplacement de la passerelle sur la Grande-Eau
- de remettre en vigueur le dossier de la digue des Ecots et les mesures de sécurité qui en découlent
- de mettre en place une entreprise de correction fluviale pour le réaménagement du lit du Torrent suite aux intempéries du 5 août
- d'adopter le préavis municipal concernant la suite des travaux d'assainissement des Maisons Neuves pour une somme de Fr.1'200'000,--
- de mettre en place un système d'évacuation urgente des installations de camping situées dans le périmètre jugé dangereux au lieu-dit les Ecots
- d'accepter la charte de collaboration intercommunale relative à la 3^{ème} correction du Rhône à raison de Fr.0,60 par habitants
- de procéder au remplacement immédiat de la chaudière du collège d'Yvorne pour des raisons de sécurité
- de revoir le concept de sécurité routière sur tout le territoire communal
- de mandater une entreprise spécialisée pour la conception générale d'un projet d'éclairage sur le Boulevard
- de solliciter une collaboration intercommunale avec Aigle pour la sécurité et la surveillance des chantiers
- d'adopter le préavis Municipal relatif au décret cantonal sur le secteur électrique et le prélèvement d'une indemnité communale pour l'usage du sol
- de présenter un préavis pour l'acquisition d'un « transporter » pour la somme de Fr.200'000,--

- de convoquer les présidents des sociétés locales afin de débattre des nuisances récurrentes provoquées par l'occupation de la salle de la Couronne
- de provoquer une réflexion commune sur l'aménagement du village en places de parcs

Délégation des compétences

L'autorisation de plaider n'a pas été utilisée en 2006.

L'autorisation générale pour les transferts immobiliers a été utilisée deux fois (échange de terrain avec la commune de Corbeyrier) et (acquisition de la parcelle de l'ancienne gare CFF).

Relations avec la Préfecture

Conformément à la Loi sur les Communes, le pouvoir de surveillance de l'Etat est exercé par les Préfets. La dernière inspection a eu lieu le 4 décembre 2006. Aucune remarque n'a été formulée lors de ce contrôle par Monsieur Michel Tille, Préfet. Ce contrôle met fin à notre rapport de gestion 2006.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés, et d'en donner décharge à la Municipalité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos sentiments dévoués.

Adopté en séance de Municipalité le mercredi 25 avril 2007

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : Ph. Gex Le Secrétaire : Ch. Richard

